

<b>Date</b>	31 mars 2023
<b>Destinataires</b>	Tous les courtiers mandataires qui font souscrire des assurances RC Entreprises en Ontario
<b>Objet</b>	Modifications à la déclaration obligatoire dans Lineage

<b>Objectif:</b>	Aviser les parties intéressées de la suppression de l'exigence de déclaration de données pour le Plan statistique responsabilité civile des entreprises de l'ASAG
<b>Intéressés:</b>	Tous les courtiers mandataires qui font souscrire des assurances RC Entreprises en Ontario
<b>Branche d'assurance:</b>	RC Entreprises en Ontario
<b>Province :</b>	L'Ontario seulement pour la branche Entreprises
<b>Date d'effet:</b>	Immédiatement

## Ce que vous devez savoir

Conformément au [plan stratégique de 2021-2024](#) de l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG), le Comité des plans statistiques de l'ASAG étudie des moyens de moderniser la collecte et la déclaration de données, et d'améliorer l'adaptabilité et la pertinence des plans statistiques de l'ASAG. À la suite de cette évaluation, le Plan statistique responsabilité civile des entreprises (PSRCE) a révélé une utilisation très limitée des données du PSRCE et les assureurs se sont montrés favorables à la suppression de ce plan.

Le Comité des plans statistiques de l'ASAG a décidé que le PSRCE n'était plus suffisamment utile par rapport aux efforts de production des rapports des organismes de réglementation et de l'industrie.

Par conséquent, l'ASAG a annoncé dans son bulletin [Suppression de l'exigence de déclaration de données pour le Plan statistique responsabilité civile des entreprises de l'ASAG](#) que l'exigence de déposer des données pour le PSRCE a été supprimée après la période de dépôt des rapports des assureurs de 2022.

## Ce que cela signifie pour vous

Avec la suppression des exigences de l'ASAG en matière d'assurance responsabilité civile des entreprises, veuillez noter ce qui suit :

- À compter du 1er janvier 2023, les intéressés ne sont plus tenus de déclarer chaque mois les affaires RC Entreprises de l'Ontario sur Lineage. Toutefois, ils peuvent toujours choisir de déclarer leurs transactions (primes, sinistres payés et provisions pour sinistres en suspens) pour les affaires RC Entreprise de l'Ontario en ligne via Lineage.
- À compter du 1er février 2023, les intéressés ne seront plus en mesure de télécharger leurs transactions (primes, sinistres payés et provisions pour sinistres en suspens) pour les affaires RC Entreprises (Ontario) sur Lineage, au moyen d'un fichier.
- Finalement, tel qu'indiqué dans le [bulletin RE-22-014](#), veuillez noter que les affaires RC Entreprises (Ontario) doivent continuer à être réglées directement avec Londres, par l'intermédiaire du fichier de données Xchanging.

Pour plus d'informations, veuillez contacter [lloydscanada@lloyds.com](mailto:lloydscanada@lloyds.com).

**Marc Lipman**

Président, Lloyd's Canada Inc.

Fondé de pouvoir au Canada pour Les Souscripteurs du Lloyd's

[lloydscanada@lloyds.com](mailto:lloydscanada@lloyds.com)